



[Accueil](#) > [Le Bulletin officiel](#) > 2016 > n°46 du 15 décembre 2016 > Enseignements primaire et secondaire

## Enseignements primaire et secondaire

### Certificat d'aptitude professionnelle

#### Définition du CAP agent de prévention et de médiation et conditions de délivrance : modification

NOR : MENE1631867A

arrêté du 3-11-2016 - J.O. du 30-11-2016

MENESR - DGESCO A2-3

Vu code de l'éducation et notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 6-7-2004 modifié ; avis de la commission professionnelle consultative « secteur sanitaire et social, médico-social » du 10-3-2016

**Article 1** - Il est ajouté à l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé une annexe VI « dispenses d'épreuves » définie en annexe au présent arrêté.

**Article 2** - Après l'article 9 de l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé, il est inséré un article 9-1 ainsi rédigé : « art. 9-1 - Seuls les titulaires du titre professionnel agent de médiation, information, services rénové par arrêté du 21 mars 2016 dont la première session a eu lieu à compter du 2 juillet 2016 sont dispensés, à leur demande, des épreuves professionnelles EP1, EP2 et EP3 du certificat d'aptitude professionnelle agent de prévention et de médiation, conformément à l'annexe VI du présent arrêté ».

**Article 3** - La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 novembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

#### Annexe VI

#### Dispenses d'épreuves et d'unités professionnelles du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agent de prévention et de médiation (APM) pour les titulaires du titre professionnel agent de médiation, information, services (Amis) rénové par arrêté du 21 mars 2016 (à compter de la 1re session du 2 juillet 2016)

Épreuves du CAP Agent de prévention et de médiation

Ministère chargé de l'emploi

Les titulaires du titre professionnel agent de médiation, information, services sont dispensés des épreuves en gris.

EP1 - Accueil, information et accompagnement

EP2 - Prévention et médiation

EP3 - Communication et organisation

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo)

## ON VOUS RECOMMANDE AUSSI

---



L'Éducation nationale ouvre sa plate-forme Open Data



Sécurité des écoles, collèges et lycées



Tout savoir sur le plan numérique pour l'éducation



Le tuto des stages : le portail d'information sur les stages en entreprise



Découvrez Myriaé, le portail de présentation et de recherche de ressources numérique pour l'École



Parents d'élèves, découvrez l'appli qui vous est spécialement dédiée

## À LIRE AUSSI

---



Adoptez les bons réflexes face aux risques

## LES PAGES LES + VUES

---



**Le calendrier scolaire**

Consultez les dates du calendrier scolaire.



**L'annuaire de l'éducation nationale**

Consultez l'annuaire pour trouver une école, un collège, un lycée, etc.



ABONNEZ-VOUS À LA  
NEWSLETTER

Recevez l'actualité du  
gouvernement



Caution locative étudiante:  
l'Etat se porte garant



Grande cause 2016:  
«Adoptons les  
comportements qui sauvent  
»